

REGLES DE MISE EN FORMES

But et intérêts de la charte graphique
Règles de typographie française
Usage des majuscules en français
Nom propre

Compilation de documents réalisée par R.E.



Régles de mise en formes



But et intérêts de la charte graphique

Le but de la charte graphique est de conserver une cohérence graphique dans les réalisations graphiques d'une même organisation, projet ou entreprise quels que soient les différents intervenants de la production (graphiste, directeur artistique...).

L'intérêt de réaliser une charte graphique est double :

L'identité graphique reste intacte quelles que soient les réalisations graphiques, afin que l'organisation, le projet ou l'entreprise (qui sont une somme d'individualités) parle « d'une seule voix ». Les anglophones parlent de corporate design (littéralement : dessin de l'entreprise).

La charte graphique permet au récepteur d'identifier facilement l'émetteur et, par habitude si la cohérence est respectée, de se repérer visuellement dans les différentes réalisations graphiques, et au sein même d'un même support graphique (ce qui facilite la lecture).

N.B. Une charte graphique bien conçue doit laisser suffisamment de liberté en constituant des "méta-règles" souples, c'est-à-dire en évitant les interdictions, et en envisageant le maximum de contexte où des règles doivent s'appliquer pour l'utilisation des signes graphiques de l'identité graphique.

Exemple de contenu d'une Charte graphique papier

Chaque signe graphique utilisé par l'organisation est classé par thème en précisant son sens et en effectuant une liste des concepts qui s'y rattachent. Il ne s'agit pas d'appliquer ces codes dans leur intégralité mais d'en sélectionner quelques-uns afin que tout nouveau document émis par la société participe à la construction de son image. L'essentiel est de rester dans l'univers graphique de l'entreprise, ou parfois de le créer.

La charte graphique s'applique à définir :

Le logotype : ses couleurs définies grâce aux Pantones, sa position dans la page sur tous les supports (papier à en-tête, documents officiels, plaquettes, dossier et chemises, camion, etc.), la zone d'exclusion (espace protégé minimum autour du logo), ses déclinaisons sur des fonds blancs et de couleurs. La charte peut également définir les interdits : par exemple, l'interdiction d'apposer le logo sur un fond noir, de redimensionner le logo sans garder un rapport d'homothétie ...

Les polices de caractères utilisées dans les documents afin de permettre de créer différents niveaux de textes et d'apporter un bon confort de lecture. La typographie est l'une des composantes essentielles de l'univers graphique d'une entreprise pour sa reconnaissance. Dans certains cas comme Renault ou l'Aéroport de Paris, on va jusqu'à créer une police de caractères spécifique.

Les jeux de couleurs déclinables sur les différents supports de communication : d'une manière générale la charte indique les valeurs Pantone, CMJN, RVB et hexadécimale de chaque couleur

L'utilisation des éléments graphiques tels que les filigranes, détail du logo agrandi, courbes et traits spécifique à l'entreprise.

Les principes du choix des images et des illustrations.

Un des problèmes de la charte graphique est la photocopie et la télécopie (fax) : il faut s'attacher à ce que le document ressorte de manière lisible, et que les éléments graphiques soient identifiables, après une photocopie voire une photocopie de photocopie ou bien après une transmission par télécopie. Il existe parfois des logo simplifiés en noir-et-blanc avec des contrastes tranchés pour ces cas-là.

Règles de typographie française

Règles de typographie française applicables à l'écriture d'articles, de comptes rendus de réunions, de projets, de messages électroniques ou de pages sur internet [1].

Il est toujours agréable de lire des documents bien composés, sans fautes sémantiques ou syntaxiques, sans abréviations incompréhensibles, normalement accentués et ponctués. Les logiciels et matériels que nous utilisons actuellement permettent d'atteindre une qualité honorable.

Il est très difficile dans nos diverses activités professionnelles de respecter la totalité des règles traditionnelles telles qu'elles sont exposées dans les Règles Typographiques en usage à l'Imprimerie Nationale (ISBN 2-11-081075-0) ou dans le Dictionnaire des règles typographiques de Louis Guéry, CFPJ Editions. Cependant, on peut se plier à quelques habitudes communes en matière d'abréviations, d'emploi des majuscules, d'accentuations, d'écriture des chiffres, de présentation, de ponctuation. Voici quelques règles extraites du Manuel de typographie française élémentaire d'Yves Perrousseaux.

Abréviations

Règles générales

Une abréviation qui ne se compose que des premières lettres du mot se termine par un point :
référence = réf.

Une abréviation qui se termine par la dernière lettre du mot ne comporte pas ce point final :
boulevard = bd

L'abréviation des groupes de mots ne comporte pas de point final : s'il vous plaît : SVP ou svp
Il y a cependant des exceptions consacrées par l'usage.

On abrège

après Jésus-Christ, par apr. J.-C. ou apr. J-C

avant Jésus-Christ, par av. J.-C. ou av. J-C

article, par art. (ne s'abrège pas lorsqu'il s'agit de l'article premier de statuts ou de titres de lois)

bas de casse (minuscules), par bdc

basse tension, par BT

bon à tirer, par BAT

capitale (d'un pays), par cap.

capitale (majuscule), par CAP

c'est-à-dire, par c.-à-d. ou c-à-d

confer, par cf.

département, par dép.

environ, par env.

et cetera, par etc. (pas de points de suspension ni de répétition)

exemple, par ex.

faubourg, par fg

féminin, par fém.

figure, par fig.

habitants, par hab.

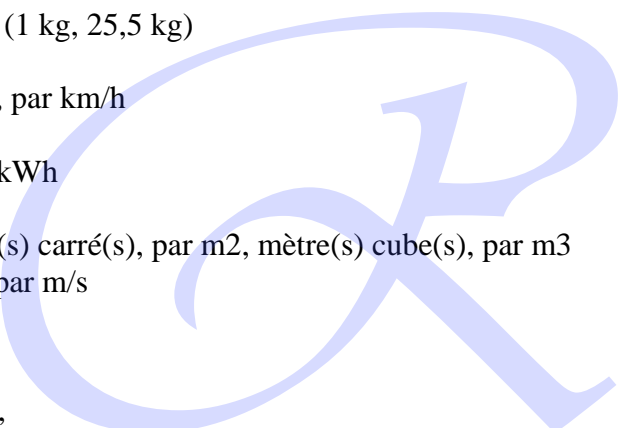
haute tension, par HT
hauteur, par H. ou haut. (H est le symbole de l'hydrogène)
hors taxes, par ht
idem, par id.
introduction, par introd.
largeur, par l. ou larg. (l veut dire litre)
longueur, par L ou par long.
Madame, par Mme
Mademoiselle, par Mlle
masculin, par masc.
Mesdames, par Mmes
Mesdemoiselles, par Milles
Messieurs, par MM.
Monseigneur, par Mgr
Monsieur, par M. (et non pas par Mr.)
moyenne tension, par MT
numéro, numéros, par no, nos
nota bene, par NB
page, par p. (ne se répète pas : p. 127 et 128)
paragraphe, par § (ne se répète pas : § 4 et 5)
par intérim, par p.i.
par ordre, par p.o.
pour cent, par p. 100 ou par %
pour mille, par p. 1000
post-scriptum, par P-S
président directeur-général, par pdg
recto, par ro, verso, par vo
répondez s'il vous plaît, par RSVP
sans garantie du gouvernement, par SGDG ou sgdg
sans lieu ni date, par s.l.n.d.
siècle, par s.
société, par sté ou Sté
société anonyme, par SA
société à responsabilité limitée, par SARL
suivant(e)(s), par suiv.
supplément, par suppl.
taxe sur la valeur ajoutée, par TVA
téléphone, par Tél. ou tél.
toutes taxes comprises, par TTC
Points cardinaux

Nord, Sud, Est, Ouest : N, S, E, O ou W
NE, NO, SE, SO ou SW, NNE, NNO, SSE, SSO ou SSW, NNE-SSE, etc.
Ex. Ces gens sont originaires de l'Ouest. Il a marché plein sud.

Mesures légales (loi du 3 mai 1961)

Ces abréviations sont invariables au pluriel. On abrège

ampère(s), par A

are(s), par a
centiare(s), par ca
centigramme(s), par cg
centilitre(s), par cl
centimètre(s), par cm
décalitre(s), par dal
décamètre(s), par dam
décibel(s), par dB
degré(s), par °
degré(s) Celsius, par °C (25 °C)
degré(s) Farenheit, par °F (80 °F)
franc(s), par F (1 F, 357 F, 675,24 F)
grade(s), par gr
gramme(s), par g
hectare(s), par ha
hectogramme(s), par hg
hectolitre(s), par hl
hectomètre(s), par hm
heure(s), par h (20 h, 20 h 30)
jour(s), par j ou par d
kilogramme(s), par kg (1 kg, 25,5 kg)
kilomètre(s), par km
kilomètre(s) par heure, par km/h
kilowatt(s), par kW
kilowatt(s)-heure, par kWh
litre(s), par l
mètre(s), par m, mètre(s) carré(s), par m², mètre(s) cube(s), par m³
mètre(s) par seconde, par m/s
millibar(s), par mbar
millilitre(s), par ml
millimètre(s), par mm
minute(s), (angle) par ' 
minute(s), (temps) par min
quintal, quintaux, par q
seconde(s) (angle), par ''
seconde(s) (temps), par s
stère(s), par st
tonne(s), par t
volt(s), par V
watt(s), par W
Nombres ordinaux

premier, premiers, première, premières : 1er, 1ers, 1re, 1res

deuxième, deuxièmes : 2e, 2es

deuxième ou second : on emploie deuxième quand l'énumération peut aller au delà de deux et second quand l'énumération s'arrête à deux.

ex. deuxième République, seconde mi-temps.

troisième, troisièmes : 3e, 3es

primo, secundo, tertio : 1o, 2o, 3o

Majuscules et minuscules

On compose avec une capitale initiale :

le mot qui commence une phrase ou une citation complète : elle lui demanda : "Avez-vous trouvé ce livre ?"

les patronymes, les prénoms, les surnoms.

les noms des peuples, les habitants des régions ou des agglomérations : les Espagnols, les Alsaciens, les Grenoblois. Par contre le nom des langues commence par une minuscule : l'espagnol, le français, le russe, l'arabe, etc.

On écrira donc : un agent de police, la commission des finances, l'état-major.

Organismes d'État

l'académie de Reims mais l'Académie de médecine

l'université René Descartes, l'université de Toulouse

la préfecture de Haute-Savoie

le Muséum d'histoire naturelle

le Collège de France

la Commission européenne

les Nations unies

Titres

le ministre de l'Éducation nationale

M. le professeur Morel

Sigles et acronymes

Les sigles ou acronymes ne comportent ni séparations ni points : EDF, RATP, SNCF, USA, HTML
S'ils se prononcent aisément : Assedic, Euratom, Inserm, Unesco

On met l'accent sur les capitales (si la machine qu'on utilise le permet !)

Chiffres

La version 48 de l'EMBL contient 700 169 610 bases, 1 046 026 séquences, 181 343 sous-séquences, 114 821 références.

995,55

Ce village, de 1245 habitants, possède 27 km de voies communales réparties sur une surface cadastrée de 25 500 ha 450 ca.

1995 : 858 inscrits, 732 votants, 729 exprimés.

La fête sera cette année les 5, 6 et 7 août.

Un colloque sur l'oeuvre de Descartes est prévu le mardi 10 décembre 1996.

J'ai programmé l'enregistrement à 23 h 15.

Un moteur de 5 ampères sous 220 volts.

L'étain, d'une densité 7,2, fond à 232 °C et bout vers 2 250 °C.

On compose en chiffres romains les divisions principales d'un ouvrage, les régimes politiques, dynasties, salons, conciles ...

On compose en lettres

les nombres inférieurs à 10 : ce document comprend trois parties. Il y a quatre ans et deux mois, avait lieu...

les nombre employés comme substantifs : entrer en sixième

les fractions d'heures suivant les mots midi et minuit : midi vingt, minuit dix-sept
certaines expressions : les années soixante, la guerre de Trente ans

Chiffres composés

dix-huit, quatre-vingt-dix-sept, vingt et un
cent vingt-deux, trois cent trente et un
mille neuf cent quatre-vingt-seize
quatre-vingts mais quatre-vingt-un
trois cents mais trois cent dix ou sept cent mille
Téléphone, fax

Téléphone 01 44 50 26 18 - Fax 01 42 96 34 97

Adresse

Pour faciliter le tri postal, les adresses s'écrivent sans abréviations, sans majuscules accentuées et sans ponctuation. CEDEX signifie Courrier d'Entreprise à Distribution EXceptionnelle.

Ponctuation

Les phrases se terminent par un point final, un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension.

La virgule sépare les parties d'une proposition ou d'une phrase à condition qu'elles ne soient pas déjà réunies par les conjonctions et, ou, ni. Elle sépare les énumérations. Elle isole les mots mis en apostrophe. On ne met pas de virgule avant une parenthèse, un tiret ou un crochet.

Le point virgule sépare différentes propositions de même nature.

Le deux-points introduit une explication, une citation, un discours, une énumération.

Les points de suspension sont toujours au nombre de trois.

Les guillemets "informatiques" sont si simplifiés qu'il est impossible de respecter les règles typographiques françaises traditionnelles. Le point final se met avant ou après le guillemet fermant suivant le contexte, il n'est pas doublé.

Les parenthèses intercalent une précision dans la phrase.

Les crochets indiquent une précision à l'intérieur d'une parenthèse ou une coupure dans une citation.

Employé seul, le tiret signale chaque terme d'une énumération ou le changement d'interlocuteur dans un dialogue. Employés par paires, ils s'utilisent comme les parenthèses. En fin de phrase, le second tiret est supprimé avant le point final.

Les énumérations

elles sont introduites par un deux-points ;

les énumérations de premier rang sont introduites par un tiret et se terminent par un point-virgule, sauf la dernière par un point final ;
les énumérations de second rang sont introduites par un tiret décalé et se terminent par une virgule.
Les titres et intertitres

Quand le découpage des lignes permet d'en comprendre le sens, on ne met pas de point, de virgule ou de point virgule.

Espaces en usage avant et après les signes de ponctuation

Point et virgule sont suivis d'un blanc.

Point d'interrogation, point d'exclamation, point-virgule et deux-points sont suivis d'un blanc et précédés d'une "espace fine insécable". Ce caractère, auquel les professionnels de l'édition de texte sont justement attachés, existe dans les traitements de texte, peut être remplacé par un blanc dans les simples messages et par le caractère ; en HTML.

Les guillemets ouvrants ou fermants sont, respectivement, précédés ou suivis d'un blanc.

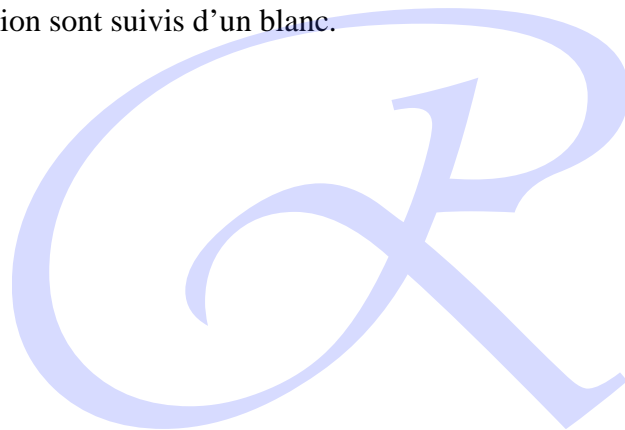
Les parenthèses ou crochets ouvrants sont précédés d'un blanc.

Les parenthèses ou crochets fermants sont suivis d'un blanc.

Les apostrophes et traits d'union ne sont ni précédés ni suivis de blanc.

Le tiret est précédé et suivi d'un blanc.

Les points de suspension sont suivis d'un blanc.



Usage des majuscules en français

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Cette page vise à expliciter et à développer les conventions typographiques à propos des majuscules.

Sommaire

- 1 Accentuation des majuscules et capitales
- 2 Règles d'attribution des majuscules
 - 2.1 Noms composés (d'institutions, d'organismes, de lieux, etc.)
 - 2.2 Langues, gentilés, pays et nationalités
 - 2.3 Points cardinaux
 - 2.4 Les dates
 - 2.5 Titres et institutions français
 - 2.5.1 Cas particuliers
 - 2.6 Les titres d'œuvres
 - 2.7 Les saints
- 3 Antonomases
 - 3.1 Les marques
 - 3.2 Antonomases inverses : État, Nation, Dieu, Homme...
- 4 Voir aussi
 - 4.1 Références
 - 4.2 Liens internes
 - 4.3 Liens externes

Accentuation des majuscules et capitales

Les majuscules et les capitales s'écrivent en principe avec les accents et autres diacritiques, au même titre que les minuscules¹. En effet, les signes diacritiques ont un rôle important dans les langues qui les utilisent. Sauf en cas d'impossibilité technique due à des jeux typographiques incomplets dans certaines polices (les polices d'origine anglo-saxonnes contiennent rarement les accents, *a fortiori* sur les majuscules), **on accentue les majuscules et les capitales comme les minuscules** et l'on utilise des minuscules, sauf règle demandant la majuscule.

Si l'important est que l'on se comprenne le plus commodément possible, alors l'utilisation généralisée des majuscules non accentuées est à proscrire... Pour preuve les ambiguïtés qu'elle aurait pu provoquer dans les titres de journaux (avec l'absence de la ponctuation) :

- *L'ENFANT AFFOLE SON PERE TOMBE* ou le célèbre *JAURES ASSASSINE*. Les majuscules servent parfois à distinguer deux mots de graphie par ailleurs identique : un *état* n'est pas la même chose qu'un *État*.
- *LE GOUVERNEMENT SUBVENTIONNE L'INDUSTRIE DU POISSON SALE*.
- *LES FILS LEGITIMES DE LOUIS XIV*.
Ici, l'ambiguïté est grave, puisque le sens de la phrase peut s'en trouver radicalement changé : les fils *légitimes* sont justement le complet opposé des fils *légitimés* !
- *LES AVOCATS SERONT JUGES*.
- *LE PALAIS DES CONGRES*.

- *LA RETRAITE A 42 ANS.*
- *SALLE DES INTERNES* (dans un asile d'aliénés ?)
- *UN INTERNE TUE* (quatre possibilités)

Il est encore courant d'entendre des personnes dire avoir appris à l'école « qu'on ne met pas d'accent sur les majuscules ». La simple lecture des titres de livres dans une bibliothèque démontre au contraire que l'accentuation des majuscules est ancienne et courante. Il semble que la pratique tendant à ne pas indiquer les accents sur les majuscules et les capitales soit due à l'impossibilité de les indiquer sur les machines à écrire : celles-ci étaient initialement originaires de pays anglophones qui n'utilisent pas de diacritiques pour ses mots hérités (mais ne se privent pas de les écrire pour les mots d'emprunt). Dès lors, leurs concepteurs n'ont pas jugé nécessaire d'implanter cette fonctionnalité dans les premières machines. Même si ces difficultés sont maintenant en partie estompées, elles subsistent encore : sur les claviers français où l'accent grave et l'accent aigu sont systématiquement associés à des lettres minuscules (« é », « è », « à », « ù »), la pose de ces accents sur des majuscules impose des manipulations alambiquées à tel point qu'il est pratiquement impossible de produire des majuscules accentuées sur un ordinateur portable non muni d'un pavé numérique. C'est plus facile quand les accents sont indépendants des lettres, comme l'accent circonflexe ou le tréma sur le clavier français.

Si le principe de l'accentuation des majuscules est recommandé en bonne typographie, son application ne peut être généralisée sans distinctions. En toute hypothèse, l'usage généralisé des majuscules est à proscrire.

Selon certains ^[réf. nécessaire], une lettre accentuée est une lettre à part entière — l'alphabet français comportant alors quarante-deux signes distincts — qui n'a aucune raison de partager la même majuscule.

Règles d'attribution des majuscules

Les majuscules s'utilisent :

- pour les noms propres (attention, la particule suit des règles particulières) ;
- là où le sens du mot diffère selon qu'il y a majuscule ou non ;
- pour les initiales de phrase après un signe de ponctuation fort (., ? et !, sauf en cas d'incise) ;
- pour les initiales de vers, en poésie classique ;
- certains noms communs peuvent, en raison du contexte particulièrement déterministe, être considérés comme des noms propres. C'est même la tendance pour les organismes ayant une certaine personnalité (la République ou la République française), sous l'influence d'une conception majestueuse de la majuscule (bien qu'elle ne soit pas une marque de distinction).
- les sigles, à la fois pour des raisons pratiques (on évite les points séparatifs) et, là encore, en raison du caractère de quasi-nom propre qu'ils ont.

La plupart du temps, un nom commun a besoin d'un article, qui va introduire les précisions utiles, le « propre » de cette chose qui n'a par ailleurs qu'un nom commun (qu'elle partage avec d'autres), et le tout n'a alors plus besoin de majuscule.

Noms composés (d'institutions, d'organismes, de lieux, etc.)

On mettra de préférence une majuscule au premier nom seulement, les dénominations de ce type :

- *l'École normale supérieure* ;
- *l'Académie française* ;
- *l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique* ;
- *l'Église catholique*, les *Églises orthodoxes*.

Il faut toutefois noter qu'on maintiendra la majuscule aux mots qui, à l'intérieur d'un nom d'organisme, etc.,

requièrent en eux-mêmes la majuscule (noms propres ou cas d'antonomase inverse) :

- *l'Association des agriculteurs de France* ;
- *le Conseil d'État* (cf. ci-dessous).

Concernant le nom des institutions, si ces dernières ont un caractère unique, l'on mettra une majuscule au premier mot de l'entité :

On écrira *la Cour de cassation* car il n'en existe qu'une, alors que l'on écrira *la cour d'appel de Paris* puisqu'il existe plusieurs cours d'appel.

De la même manière, puisqu'ils ont un caractère unique, on écrira :

- *le Conseil d'État* ;
- *le Sénat* ;
- *la Bourse* (quand il s'agit de la bourse propre à un pays).

normalement, les institutions s'écriront sans majuscule :

- *le conseil général du Gers* ;
- *le conseil régional de Bourgogne* ;
- *la mairie de Créteil*.

toutefois, lorsque la localisation ne fait pas de doute (antonomase inverse, cf. infra), la majuscule est possible

- *l'État*

Il s'agit d'une convention typographique couramment utilisée dans les ouvrages scientifiques. Il est vrai néanmoins qu'elle n'est pas toujours suivie, ce qui permet de faire apparaître certains sigles et de marquer la fin du nom des institutions, sans quoi on peut se demander où se terminent « Gendarmerie nationale française » et « Société nationale des chemins de fer français » (respectivement sur *nationale* et *français*).

Mettre une majuscule sur chaque mot, sauf les mots de liaison, correspond aussi à l'usage commercial² et l'usage en anglais.

Qu'on suive ou non cette convention, il y a toutefois une règle explicitement définie dans les grammaires : en français, les adjectifs ne prennent pas de majuscule. Il serait donc fautif d'écrire *Académie Française*.

Il existe cependant **trois exceptions** à cette règle. L'adjectif prendra une majuscule :

1. s'il est placé **devant** le mot qu'il détermine et que celui-ci porte une majuscule :

- *le Nouveau Testament* ;
- *la Seconde Guerre mondiale* ;
- *le Vilain Petit Canard*.

2. s'il est lié au mot qu'il qualifie par un trait d'union (auquel cas ils constituent en réalité une seule unité lexicale) et que ce mot porte une majuscule :

- *les États-Unis* ;
- *le mont Blanc* mais *le massif du Mont-Blanc*.

3.

s'il est le seul élément de caractérisation, le « nom propre » d'un nom de lieu unique (éléments géographiques, hydrographiques, monuments, etc.) car l'autre mot est un nom commun :

- *aiguille (mont) : l'aiguille Rouge, l'aiguille Verte* ;
- *cap : le cap Corse* ;
- *cause : le cause Noir* ;
- *fleuve : le fleuve Jaune, le fleuve Rouge* ;

- golfe : *le golfe Arabo-Persique, le golfe Persique* ;
- île : *l'île Longue, l'île Rouge* ; îles : *les îles Anglo-Normandes, les îles Britanniques, les îles Ioniennes* ;
- massif : *le Massif armoricain* et *le Massif central* font exception ;
- mer : *la mer Blanche, la mer Caspienne, la mer Morte, la mer Noire, la mer Rouge* ;
- mont : *le mont Blanc, le mont Chauve, le mont Rose* ;
- océan : *l'océan Atlantique* ;
- péninsule : *la péninsule Antarctique, la péninsule Ibérique* ;
- pont : *le pont National, le pont Neuf* ;
- place : *la place Ducale, la place Rouge* ;
- rue : *la rue Blanche*.

Langues, gentils, pays et nationalités

Les noms de langue et les nationalités employées comme **adjectifs** prennent toujours une **minuscule**.

- *La cuisine française est réputée.*
- *Le chinois n'est pas si difficile qu'on le dit.*

Toutefois, l'usage général considère que les noms de nationalité et les gentils (noms des habitants d'une commune) constituent des noms propres, qui prennent une majuscule. Il en va de même pour les noms de peuples ou pour les habitants d'un continent, mais pas pour l'ensemble des fidèles d'une religion :

- *Les Toulousains et les Palois d'origine gasconne sont majoritaires.*
- *Les Anglais ne parlent pas le même anglais que les Américains.*
- *Les Français ont perdu la bataille.*
- *À Cayenne vivent des Français américains, qui sont aussi des Américains français.*
- *Les Juifs et les Arabes sont sémites.*
- *Les juifs orthodoxes*

Points cardinaux

Les points cardinaux (nord, ouest, sud-est, nord-nord-ouest, etc.) sont des noms ou des adjectifs invariables. En règle générale ils s'écrivent donc en minuscule :

- *un vent d'ouest³ ;*
- *le soleil se lève à l'est³ ;*
- *perdre le nord⁴.*

Les points cardinaux prennent une majuscule lorsqu'ils font partie d'un toponyme :

- *l'Amérique du Sud³ mais le sud de l'Amérique ;*
- *le Sud-Est asiatique³ ;*
- *le pôle Nord³⁴ ;*
- *l'hémisphère Nord³ ou l'hémisphère nord⁵.*

Ils prennent également une majuscule lorsqu'ils sont employés de manière absolue :

- *le climat du Midi est plus chaud que celui du nord de la Suisse³ ;*
- *l'armée du Nord est arrivée par le sud ;*
- *la gare du Nord⁴ ;*
- *le dialogue Nord-Sud⁴.*

Les dates

Les noms de mois, les jours de la semaine, etc. doivent toujours s'écrire avec une **minuscule**.

- *Aujourd'hui, nous sommes le samedi 31 mai 2003...*

Titres et institutions français

Les publications officielles, en particulier celles du Journal officiel de la République française, utilisent peu de majuscules, notamment pour les désignations des ministères : p. ex. « *ministre/ministère des affaires étrangères* » et non « *Ministre/Ministère des Affaires Étrangères* ».

Il en va de même pour les fonctions administratives :

- *le président-directeur général de la société Truc* ;
- *le gérant du magasin* ;
- *le secrétaire général de l'association*.

Les publications non officielles, en revanche, utilisent souvent une majuscule pour les mots caractérisant la fonction d'un ministre car c'est là sa caractéristique et en quelque sorte son nom propre. Elles conservent la minuscule pour le titre lui-même (*ministre*) :

- *le ministre de la Santé* ;
- *le ministre des Transports* ;
- *le secrétaire d'État au Commerce*.

Le règle du parallélisme implique que quand plusieurs éléments différents ont fusionné en un seul titre, on met alors une majuscule à tous les éléments :

- *le ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille* ;
- *le ministre délégué à la Cohésion sociale et à la Parité*.

Cas particuliers

- *le Premier ministre* (« Premier » étant son caractère propre)
- *le Président de la République*
(cet usage, courant dans de nombreuses publications officielles, ne présente cependant aucun caractère absolu et n'est souvent pas suivi, n'ayant aucune autre justification que l'importance censément apportée par la majuscule)

Les titres d'œuvres

Le classement des œuvres (livres, films...), en français, est traditionnellement fait sans tenir compte de l'article défini initial (*la Chartreuse de Parme* est classée à C et devient *Chartreuse de Parme*, la). Sans cette règle, le classement aurait concentré beaucoup trop d'œuvres à la lettre L.

Cette habitude s'est transmise, et tout se passe comme si le titre commençait sans l'article. Ainsi on écrit évidemment, *Johnny s'en va-t-en guerre*, mais aussi *le Sabotage amoureux*. En plus, les spécialistes estiment que le premier substantif doit aussi porter une majuscule (par exemple *les Deux Tours*, *deux* est un adjectif et *tour* un substantif).

La règle peut se résumer ainsi :

- Seul le premier mot d'un titre d'œuvre prend une capitale initiale, sauf si le titre commence par un article défini

et qu'il ne constitue pas une phrase verbale.

- S'il commence par un article défini, c'est le premier substantif qui prend une capitale initiale, de même que les adverbes ou adjectifs antéposés
- S'il constitue une phrase verbale, c'est le premier mot qui prend une capitale initiale, même s'il s'agit d'un article défini.

On écrira donc « le Grand Meaulnes », « La guerre de Troie n'aura pas lieu », « l'Homme sans qualités », « Une vie ».

Il y a des cas particuliers. Si le titre comporte une énumération, « les Plaisirs et les Ombres », une symétrie ou une comparaison, « le Rouge et le Noir », tous les substantifs prennent une capitale initiale. S'il s'agit d'un titre double, chaque partie du titre respecte la règle comme s'il était indépendant : « le Sicilien ou l'Amour peintre », « Sganarelle ou le Cocu imaginaire ». Si le titre commence par un adjectif, le premier substantif prend aussi une capitale initiale : « Nouvelle Revue française ».

La règle des majuscules accentuées s'applique aussi : *Éloge de la poussière* et non *Eloge de la poussière*.

Les titres anglais suivent une règle différente, souvent utilisée dans les traductions.

Les saints

Quand on parle du personnage, *saint* est un adjectif, qui prend donc une minuscule à l'initiale. La même règle est valable pour les dénominations, moins fréquentes, de « vénérable » et « bienheureux(se) ». Par ailleurs, on ne met pas de trait d'union. On peut éventuellement abrégé *saint* en *S^t* ou *S.* (auxquels cas le *S* est en majuscule) mais toujours sans trait d'union.

- *L'apôtre saint Paul*
- *S^t Paul*
- *S. Paul*

Par exception, on écrit le « roi Saint Louis » avec une majuscule : « Saint » est ici un surnom intégré au nom, comme « Philippe le Bel » ou « Charles le Chauve. »

Par contre, dans les noms propres comme des noms de lieux, de fêtes, d'églises, d'institutions, il est intégré au nom. Il prend donc une majuscule et est lié avec un trait d'union à l'autre nom.

- *L'église Saint-Pierre*
- *Le col du Grand-Saint-Bernard*
- *La Saint-Valentin*
- *La ville de Saint-Étienne*

Enfin, en cas de lexicalisation par antonomase, surtout pour les vins (*saint-émilion*) et les fromages (*saint-paulin*), ainsi que quelques autres noms (*saint-bernard*, *saint-honoré*, *saint-pierre*, etc.), le nom obtenu est un nom commun et ne doit donc plus prendre de majuscule.

Antonomases

 Article détaillé : antonomase.

Un certain nombre de noms propres se sont généralisés dans le langage courant au point d'être lexicalisés comme noms communs (dans un dictionnaire de noms communs). On peut alors les écrire en minuscule. Toutefois, les noms

propres dont ils sont tirés peuvent coexister comme noms propres et demander la majuscule dans cet emploi.

Ainsi, les appellations génériques de certains vins et fromages par exemple sont des noms communs, alors qu'elles viennent de noms de région ou de ville. On parle d'un *bordeaux* pour désigner un *vin de Bordeaux*, de *cantal* pour un *fromage du Cantal*, de *nuits-saint-georges*, de *rocamadour*, etc.

Les marques

Les marques déposées s'écrivent généralement avec une majuscule initiale, même si elles sont lexicalisées. C'est par exemple le cas de *Kleenex*, *Klaxon*, *Frigidaire*, *Frijo*, *Scotch* et *Rimmel*, qui ne sont souvent plus perçus comme des noms propres par les locuteurs, qui d'ailleurs ne se réfèrent généralement pas à de véritables Kleenex, Klaxons, Frigidaire, etc. Ces formes typographiques se retrouvent dans les dictionnaires Larousse ou Universalis, ainsi que dans le *Ramat de la typographie* (québécois) et le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*. Le *Ramat* note de surcroît que ces mots restent invariables : des Frigidaire, des Opinel, des Coca-Cola... D'autres ouvrages tels *le Petit Robert*, le TLFi, et le *Guide du Typographe romand* écrivent ces mots tout en minuscule. Cela dit, certains recommandent de leur substituer respectivement *mouchoir en papier*, *avertisseur*, *réfrigérateur*, *ruban adhésif* et *fard à cils* (ou *mascara*).

Antonomases inverses : *État, Nation, Dieu, Homme...*

Le procédé d'antonomase inverse consiste à faire d'un nom commun un nom propre pour désigner une réalité ou une personne en particulier, et non plus seulement la chose générale définie par le nom commun. Le mot prend alors la valeur d'un nom propre, avec une majuscule.

C'est le cas de *Nation*, *État*, *Dieu*, *Homme*, etc.

Un *état* est une manière d'être (*en mauvais état*). En revanche l'autorité qui gouverne un territoire déterminé est l'*État* (d'où un *coup d'État*) .

De même, dans les religions monothéistes *Dieu* est un nom propre puisqu'il ne désigne qu'une entité unique, pas seulement l'un des dieux des religions polythéistes (*Dieu* a d'ailleurs, outre sa majuscule, perdu son article et perdu toute possibilité de mise au pluriel, signe d'une antonomase complète).

Même processus pour : la *Vierge* (Marie), le *Créateur* (Dieu), le *Nouveau Monde* (Amérique), l' *Orateur romain* (Cicéron), le *Tigre* (Georges Clemenceau), l'*Empereur* (Napoléon I), le *Général* (Charles de Gaulle)...

Particularité de la science, on met une majuscule à *homme* lorsque celui-ci désigne l'ensemble de la catégorie *Homo* (mammifère de l'ordre des Primates). On dira ainsi : les origines ou l'évolution de l'*Homme*, le musée de l'*Homme* (à Paris) ; au contraire, on dira l'*homme* préhistorique, l'*homme* de Cro-Magnon, l'*homme* de Néandertal, un *homme* des cavernes, les droits de l'*homme*, car ils ne concernent qu'une partie de l'ensemble *Homo*.

Concernant le mot « église », une majuscule est requise pour désigner l'institution : l'*Église* catholique, etc. Dans le cas d'une église comme bâtiment, la minuscule est de rigueur .

Nom propre

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

En grammaire, on entend par **nom propre** une sous-catégorie de nom, s'opposant au **nom commun**.

- Un *nom commun*
est un nom servant à désigner toute substance non distincte de l'espèce (animée ou inanimée) à laquelle elle appartient. Il est pourvu d'une *signification* et d'une *définition* :

Un fleuve, un pays, une ville, une personne, un animal, un peuple, un dieu, un objet, un monument, une chanson, un roman, un film, une invention, un arbre...

- Un *nom propre*
au contraire, désigne toute substance distincte de l'espèce à laquelle elle appartient. Il ne possède en conséquence aucune signification, ni aucune définition :

Paris, Jules César, Louis XIV, Samson, Médor, Apollon, Dieu, Au clair de la lune...

Sommaire

- 1 Différentes variétés de noms propres
 - 1.1 Noms propres de personnes, de divinités ou d'animaux
 - 1.2 Noms géographiques
 - 1.3 Noms de périodes historiques
 - 1.4 Titres d'œuvres
 - 1.5 Remarques
- 2 Caractéristiques du nom propre
 - 2.1 Nom propre et majuscule
 - 2.2 Actualisation du nom propre
 - 2.3 Nom propre et nombre
 - 2.4 Nom propre et genre
- 3 Nom propre et figure de style
 - 3.1 Personnification
 - 3.2 Ellipse
 - 3.3 Métonymie
 - 3.4 Antonomase
- 4 Nom propre et ensembles
 - 4.1 Majuscules dans les syntagmes nominaux
 - 4.2 Majuscules dans les locutions nominales
 - 4.3 Majuscules dans les composés à traits d'union
 - 4.4 Majuscules dans les titres d'œuvres
- 5 Philosophie du nom propre
 - 5.1 Mill
 - 5.2 Frege
 - 5.3 Russell
 - 5.4 Néo-descriptivisme
 - 5.5 Kripke
 - 5.6 Aujourd'hui
- 6 Sujets connexes
- 7 Bibliographie

Différentes variétés de noms propres

Un nom propre appartient donc « en propre » à un référent déterminé (une personne, un animal ou une chose), que ce référent, réel ou imaginaire, existe *naturellement* (un élément géographique par exemple) ou qu'il soit *artificiellement* créé par l'homme (une œuvre d'art, une œuvre littéraire, etc.).

Bien entendu, chaque fois qu'on est en présence d'un *choix individuel*, il existe nécessairement une part d'*arbitraire* dans l'attribution d'un nom propre. Par exemple, en tant que propriétaire d'un chat, je peux donner à celui-ci le nom que je veux. Je peux choisir un nom dans la réserve des noms propres (*Minet, Raminagrobis, Arthur, Lucienne, Jacques-Alexandre, Napoléon...*) ; je peux en inventer un (*Boubou...*) ; je peux utiliser un nom commun ou un mot quelconque (*Liseron, Bravo, Tabouret, Guimauve...*). Si je demande à mon voisin de bien vouloir « *nourrir le chat pendant mon absence* », mon voisin peut légitimement penser que « *le chat* » est un nom commun désignant mon animal de compagnie. Mais si j'ai décidé d'appeler celui-ci « *Le Chat* », ce syntagme, au moyen d'une antonomase du nom commun, devient nom propre *par ma seule volonté*. Lorsque l'attribution n'est plus individuelle mais collective, on est en présence d'un véritable usage linguistique qu'il s'agit à présent de préciser.

Noms propres de personnes, de divinités ou d'animaux

- Les noms de *personnes* regroupent les *noms de famille*, les *prénoms*, les *surnoms* (diminutifs, sobriquets), les *pseudonymes* (pour quelqu'un qui écrit, on pourra aussi parler de *nom de plume*)... :

Dupont (nom de famille, « typiquement » français), *Sylvain* (prénom), *Alex* (diminutif d'*Alexandre*), *Pantoufle* (sobriquet attribué, par exemple, à une personne portant fréquemment ce genre de chaussure), *Molière* (pseudonyme de Jean-Baptiste Poquelin)...

- Les noms d'*animaux* peuvent être très variés :

Médor, Minette, Bucéphale, Roquépine...

- Les noms de *divinités* ou d'êtres surnaturels, également :

Dieu (des religions monothéistes), *Jupiter, Belzébuth...*

Noms géographiques

D'ordinaire, un nom géographique (ou toponyme), est toujours un nom propre, que le référent soit façonné par l'homme ou par la nature.

- **Toponyme façonné par l'homme** : il peut s'agir d'un pays, d'un état, d'un découpage administratif quelconque, d'un ville, d'un village, d'un pont, d'une route, d'un lieu-dit, d'une rue, d'une place, etc. :

Brésil, Arizona, Bourgogne (région française), *Nord* (département français), *Moscou, Domrémy* (village natal de Jeanne d'Arc), etc.

- **Toponyme façonné par la nature** : il peut s'agir d'une étendue d'eau, d'un cours d'eau, d'une île, d'un continent, d'un relief, d'un élément géologique, d'un volcan, d'une « région naturelle », etc. :

La Méditerranée, le Danube, Madagascar, l'Australie, l'Europe, le Jura, l'Amazonie, le Sahara, le Deccan, etc.

Notons que les points cardinaux (*nord, sud, est, ouest, midi, centre, occident, orient, couchant, levant*, ainsi que leurs composés — *nord-ouest...* —) ne sont pas considérés comme des noms propres :

Attention à ne pas perdre le nord. Marcher en direction du nord. Le côté nord d'un édifice.

- Étymologiquement, le mot géographie ne peut concerner que la description d'éléments terrestres. On peut cependant étendre son sens à l'univers, et considérer comme noms propres les noms particuliers des différents corps célestes, planètes, soleils, etc. :

La Terre (en tant que planète), *le Soleil* (en tant que soleil ou étoile, de notre système solaire), *la Lune* (en tant que satellite de la Terre), *Jupiter, Mercure, Pluton, Vénus, ...*

Mais certains considèrent que la *terre*, le *soleil*, la *lune*, même en tant que corps célestes, ne sont pas des noms propres (cf. remarques ci-dessous).

Noms de périodes historiques

Les périodes et évènements historiques

uniques, lorsqu'ils ne sont pas de simples repères chronologiques, sont le plus souvent considérés comme des noms propres. On notera qu'il s'agit, dans la grande majorité des cas, de variétés d'antonomase du nom commun :

La Réforme (de Luther), *la Renaissance* (celle du XVI^e siècle), *la Révolution* (celle de 1789), *l'Occupation* (allemande de 1940 à 1945), etc.

Titres d'œuvres

Les titres des œuvres d'art (littéraires, musicales, picturales...) sont nécessairement des noms propres :

Les Misérables (roman de Victor Hugo), *la Fantastique* (symphonie d'Hector Berlioz), *la Joconde* (tableau de Léonard de Vinci), etc.

Aux titres d'œuvres, on peut associer les noms de marques :

Renault, *Scotch*, *Panzani*, *Wonder*, etc.

Remarques

La notion de nom propre déborde bien évidemment du cadre de la seule langue française. Par exemple, les germanophones (qui pourtant mettent une majuscule à tout les noms, noms propres aussi bien que noms communs) savent parfaitement distinguer le nom propre du nom commun.

Cependant, si les noms individuellement affectés aux animés (humains, animaux, divinités...) peuvent être *universellement* considérés comme des noms propres, pour le reste, de nombreuses hésitations autorisent à penser que dans la définition du nom propre, il existe une certaine part de *convention* pouvant varier d'une langue à une autre.

- Par exemple, en français, alors que chaque élément céleste (planète, étoile...) porte un nom propre (Vénus, Mercure, Jupiter...), la *lune*, le *soleil* et la *terre* sont souvent considérés comme des noms communs. Pourtant, lorsqu'on dit « *La lune tourne autour de la terre, et la terre, autour du soleil* » est-ce que ces noms ne pourraient pas légitimement être considérés comme des noms propres, au même titre que Vénus, Mercure, Jupiter... ?
- Imaginons que vous décidiez de créer dans votre ville une association pour la défense de la pêche à la ligne. Cette association, vous la baptisez, tout simplement : « *association pour la défense de la pêche à la ligne* » : ce syntagme nominal, nom commun à l'origine, est-il oui ou non devenu un nom propre par antonomase ? En français, les noms d'associations, de partis politiques, de mouvements, d'institutions, d'écoles, d'organismes officiels... sont parfois considérés comme des noms propres, d'autres fois, comme des noms communs (*L'Académie française* : nom propre ou nom commun ?).
- En 1948, les usines Citroën sortent un modèle de voiture appelé *deux-chevaux* [orthographe non garantie] qui sera fabriquée en plusieurs millions d'exemplaires. Il ne fait aucun doute que *Citroën* est bien un nom propre, mais *deux-chevaux* en est-il un ou pas ?
- Nous avons vu que les périodes et évènements historiques sont considérés comme des noms propres (cependant, des noms tels que Moyen Âge ou Antiquité, sont parfois considérés comme des noms communs). Tout au contraire, les éléments résultant d'un découpage chronologique « objectif » sont généralement considérés comme des noms communs : dates, jours, mois, années, siècles, ères... C'est ainsi que la Révolution française, en tant qu'évènement historique est bien un nom propre, tandis que l'an *mille-sept-cent quatre-vingt-neuf*, en tant que simple repère chronologique, est un nom commun, alors que métonymiquement, ces deux ensembles désignent le même référent.

Caractéristiques du nom propre

La caractéristique orthographique du nom propre est l'emploi obligatoire de la majuscule. La caractéristique référentielle du nom propre est qu'il n'a pas besoin d'être actualisé. Par ailleurs, le genre et le nombre du nom propre appellent un certain nombre de remarques.

Nom propre et majuscule

La marque du nom propre est la majuscule.

Cependant, il faut se garder de confondre, d'une part, la frontière séparant le nom propre du nom commun, d'autre part, celle séparant le nom avec une majuscule du nom sans majuscule. En effet, si tout nom propre prend obligatoirement la majuscule, il existe un certain nombre de noms, qui quoique écrits (ou pouvant être écrits) avec une majuscule, n'en sont pas pour autant des noms propres. La question de la majuscule est donc avant tout une convention orthographique propre à telle ou telle langue.

Il peut arriver que par erreur, on omette la majuscule d'un nom qui en exige une (un nom propre ou un nom commun), mais il est beaucoup plus fréquent que, toujours par erreur, on écrive avec une majuscule un nom commun qui n'en exige pas. Afin de réduire ce type d'abus, les usages orthographiques de la langue française tentent de délimiter de manière stricte le domaine des noms communs à majuscule. Cependant, les contours de cet inventaire ne sont pas toujours très nets, et il est parfois délicat de déterminer si tel nom doit ou non recevoir une majuscule, surtout lorsqu'on est en présence d'un ensemble. C'est pourquoi, en cas de doute sur cette question, on ne saurait trop recommander de recourir à un dictionnaire.

- Les gentilés, c'est-à-dire, les noms désignant les habitants d'un pays, d'une région, d'une ville, etc., s'écrivent fréquemment avec une majuscule :

Les Français, la Canadienne, des Parisiens, un Provençal, une Asiatique...

Notons cependant que certains conservent la forme de l'adjectif substantivé, et écrivent donc, sans majuscule :

Les français, la canadienne, des parisiens, un provençal, une asiatique...

- Les noms des *descendants d'une dynastie*, également :

Les Capétiens.

On notera que ce nom commun pluriel désigne les personnes appartenant à une même descendance, tandis que, par exemple, « Hugues Capet » désigne une personne déterminée (donc, un nom propre), et que « les Capet » désigne un ensemble de personnes portant le même patronyme (donc, un nom propre avec ellipse).

Ici encore, certains conservent la forme de l'adjectif substantivé, et écrivent donc, sans majuscule :

Les capétiens.

- Parfois, la majuscule permet d'opérer une discrimination entre deux sens d'un même mot. C'est ainsi qu'on pourra distinguer l'Histoire (la discipline de l'historien, branche des sciences humaines) d'une histoire (un récit quelconque). Mais encore une fois, la majuscule du mot « *Histoire* » ne fait pas de celui-ci un vrai nom propre.
- Enfin il n'est pas rare que, par *emphase*, certains auteurs mettent une majuscule à un nom commun qu'ils veulent mettre en valeur ou sur lequel ils entendent attirer l'attention du lecteur :

Étude sur le Romantisme

Pour : « Étude sur le romantisme »

Actualisation du nom propre

Le nom propre se confond habituellement avec le référent qu'il désigne, c'est pourquoi, contrairement à ce qui se passe pour le nom commun, le nom propre, d'ordinaire, n'a pas besoin d'être actualisé. Certains noms propres doivent cependant être actualisés au moyen d'un déterminant (actualisation complète au moyen d'un article défini) :

L'Arc de Triomphe, le Bourgeois gentilhomme, la Seine, la France, le France (le paquebot), la Joconde...

En effet, l'usage d'un déterminant *indéfini* supposerait qu'on n'est pas en présence d'un nom propre, mais d'un nom collectif de genre ou d'espèce :

Un arc de triomphe (non plus celui de Paris), un bourgeois gentilhomme (non plus le titre de la pièce Molière)...

Si un nom propre précédé d'un déterminant indéfini conserve malgré tout sa qualité de nom propre, on est en présence d'une figure de style.

Nom propre et nombre

Normalement, un nom propre ne devrait exister qu'au singulier.

- Certains noms propres toutefois n'existent qu'au pluriel :

Les Pyrénées, les Açores, les Landes, etc.

Il n'y a qu'un seul référent, mais le pluriel peut indiquer une pluralité de composants : les « *Pyrénées* » comportent plusieurs sommets, les « *Açores* », plusieurs îles, etc.

- Parfois également, un nom propre singulier (nom de personne) peut accepter la marque du pluriel, lorsqu'il désigne non plus un individu, mais un ensemble de personnes partageant une qualité commune et auquel appartient l'individu en question. Il s'agit d'un cas particulier d'emploi figuré du nom propre, l'antonomase de nom propre :

Où sont les Rossinijs de notre époque ?

Pour signifier « *Où sont les compositeurs comparables à Rossini ?* ».

Nom propre et genre

Le nom propre a normalement un genre, mais il n'est pas toujours facile de déterminer lequel : cette indécision entraîne parfois des difficultés d'accord.

- Lorsque le référent est un animé sexué, le genre du nom propre correspond naturellement au *sexe* de la personne ou de l'animal :

Claude est gentil. Claude est gentille.

Le prénom « *Claude* » est mixte, mais l'accord de l'adjectif attribut du sujet (*gentil / gentille*) impose le genre masculin dans le premier exemple, et le genre féminin dans le second.

- Lorsque le référent est un inanimé (ou, à la rigueur, un animé asexué, ou de sexe inconnu), mais que le nom propre est précédé d'un déterminant défini, c'est naturellement ce déterminant qui impose son genre au nom propre :

La Provence est belle en cette saison.

L'article défini « *la* » indique le genre féminin du nom propre « *Provence* » et permet d'accorder correctement l'attribut « *belle* ».

Remarquons que si le nom propre commence par une voyelle ou un H muet, l'article défini élide étant mixte (l'), celui-ci n'est plus en mesure d'indiquer le genre du nom qu'il actualise. Ce cas particulier rejoint de fait le cas suivant.

- Lorsque rien n'indique le genre du nom propre, (un inanimé, le plus souvent) on considère le plus souvent que ce nom propre hérite du genre du nom *générique* englobant le référent du nom propre :

Rome, la ville éternelle. Rome, l'éternelle.

Le nom « *ville* », est le nom générique du nom propre « *Rome* ». Ce nom générique permet, explicitement dans le premier exemple, implicitement dans le second, d'accorder au féminin l'adjectif « *éternelle* ».

Nom propre et figure de style

Lorsqu'un nom propre fait l'objet d'une figure de style, ses caractéristiques (emploi de majuscule, actualisation, genre ou nombre) peuvent être modifiées.

Personnification

Dans un contexte poétique (ou tout au moins, littéraire), la personnification permet de considérer qu'un élément quelconque, animé ou non (donc, un nom commun), doit être considéré comme un véritable nom propre, désignant souvent une entité

imaginaire à laquelle on s'adresse (*apostrophe oratoire*) :

Viens-tu du ciel profond ou sors-tu de l'abîme, / Ô Beauté ! ton regard, infernal et divin [...] (Charles Baudelaire - *Les Fleurs du mal, Hymne à la beauté*)

Ellipse

L'ellipse permet parfois de trouver un nom propre inhabituellement actualisé, et demeurant néanmoins un nom propre :

Les Martin sont vraiment très sympathiques.

Pour : « *Les porteurs du nom Martin » (autrement dit, *les gens que je connais et qui s'appellent ainsi*). On notera l'article pluriel et l'absence de S à la fin du nom propre (toujours singulier, comme il se doit).*

Tu connais vraiment « la » Claire Chazal ?

Pour : « *Tu connais vraiment la célèbre Claire Chazal ? » (autrement dit, *Confirme-moi qu'il ne s'agit pas d'un homonyme*).*

Métonymie

La métonymie permet parfois à un nom propre de désigner, non plus son référent habituel (unique et déterminé), mais un *élément contigu* en relation avec ce nom propre :

Nous trouvâmes ce jour-là une Méditerranée singulièrement agitée.

Le nom propre « *Méditerranée* » ne désigne pas son référent habituel (la mer Méditerranée), mais un *état* de (susceptible de changer) de cette même mer (autrement dit *Ce jour-là, la Méditerranée était singulièrement agitée.*).

Le Paris qu'il fréquente est un Paris très mondain.

Les deux occurrences du nom propre « *Paris* » (qui normalement n'a pas à être actualisé) désignent *une certaine société dans la ville de Paris* (autrement dit « *Les gens qu'il fréquente à Paris sont des gens très mondains.* »).

Antonomase

L'antonomase

est la figure permettant de passer du nom propre au nom commun et réciproquement. En effet, les deux groupes distincts, comprenant, les noms communs d'une part, et les noms propres d'autre part, ne sont pas tout à fait *étanches* : des figures de style comme la métonymie, la synecdoque ou la métaphore peuvent faire passer un nom d'un groupe à l'autre. De tels passages sont la source de nombreuses confusions.

- Lorsqu'une antonomase aboutit à la *création* d'un nom propre, celui-ci prend normalement une majuscule :

Le Nouveau Monde

Antonomase par périphrase, désignant « *l'Amérique* ».

- Lorsqu'une antonomase aboutit à la *création* d'un nom commun, si le scripteur est conscient du lien avec la personne, il saura qu'il est en présence d'un nom propre et qu'il a procédé à une ellipse ; sinon, il pensera être en présence d'un nom commun, voire d'un simple adjectif :

Quel sacrilège : jeter un tournedos Rossini à la poubelle !

Antonomase par métonymie. Le nom « *poubelle* » est devenu un véritable nom commun autonome, s'écrivant par conséquent sans majuscule. Ce qui vaut sans doute mieux pour M. le préfet de Paris, Eugène Poubelle, qui à la fin du XIX^e siècle

interdit le jet des ordures sur la voie publique et imposa l'utilisation d'un récipient. Le tournedos Rossini est un tournedos *à la mode de M. Rossini* ; le lien avec le compositeur gourmet est connu : on est en présence d'une ellipse plus que d'une antonomase.

Nous craignons que cet homme politique ne soit qu'un nouveau Staline (= un dictateur).

Antonomase par métaphore. La majuscule est conservée car le lien avec le nom propre originel est conscient.

- Lorsque la chose désignée par son nom commun est assez rare, dans un certain contexte, ce nom commun devient

pratiquement un nom propre :

La république est un régime fort commun, mais nous avons notre propre République !

Nom propre et ensembles

Lorsqu'un mot composé ou qu'un syntagme doit être considéré comme un nom propre, il convient de déterminer quels éléments doivent prendre une majuscule.

On rencontre parfois un certain nombre de mots d'origine étrangère, comportant au moins une majuscule au sein d'un mot composé agglutiné, par exemple des noms de personne (« *DePalma* ») ou des noms de marques (« *PowerPC* »). En français cependant, cet usage n'est pas suivi, et ceci même au sein des acronymes :

Benelux

Et non : *BeNeLux*

En conséquence, la question de l'emploi des majuscules ne concernera que les composés à traits d'unions, les composés détachés (les locutions) ou les syntagmes. Le problème de l'emploi des majuscules dans les titres d'œuvres peut être associé à cette étude.

Bien entendu, un nom propre conserve habituellement sa majuscule lorsqu'il fait partie d'un nom composé ou d'un syntagme :

Le conseil régional de Bourgogne [syntagme nominal]

Le Vase de Soissons [locution nominale]

Majuscules dans les syntagmes nominaux

Quand un nom propre prend la forme d'un syntagme nominal, on a, d'une part, un nom *générique* (ou *caractérisé*), d'autre part, un *mot spécifique* (ou *caractérisant*). Le générique est un nom commun, donc, écrit sans majuscule, tandis que le spécifique (nom ou adjectif) a *valeur de nom propre*, et s'écrit par conséquent avec une majuscule :

La ville de Paris.

Le syntagme nominal « *ville de Paris* » est composé du nom commun « *ville* » (le générique) et du nom propre « *Paris* » (le spécifique), ce dernier étant introduit par la préposition « *de* ».

Le mont Blanc.

Le syntagme nominal « *mont Blanc* » est composé du nom commun « *mont* » (le générique) et de l'adjectif caractérisant « *Blanc* » (le spécifique). Mais on écrira : « le massif du Mont-Blanc », dans lequel « *Mont-Blanc* » cette fois, n'est plus un syntagme, mais un composé à trait d'union, jouant le rôle de *nom propre spécifique* caractérisant le nom commun générique « *massif* », et formant avec lui le syntagme nominal « *massif du Mont-Blanc* ». Ce syntagme désigne, non plus le sommet (le mont Blanc), mais toute la montagne.

Majuscules dans les locutions nominales

Quand un nom propre prend la forme d'une locution nominale (résultant le plus souvent de la fixation d'un ancien syntagme nominal), on met une majuscule au premier nom (l'ancien nom noyau) :

Une organisation mondiale : *les Nations unies*

Une organisation française : *l'Académie royale de langue et littérature française*

- Si ce nom noyau est précédé d'épithètes antéposées, celles-ci prennent aussi une majuscule :

La deuxième partie de la Bible : *le Nouveau Testament*

Une période historique : *le Moyen Âge*

- Mais il existe de nombreuses exceptions ou hésitations, car il n'est pas toujours facile de distinguer la locution nominale du syntagme nominal :

La Côte d'Azur, le Val de Loire, l'Asie Mineure, le Bassin parisien, le Massif central, le Pays basque (ou le Pays Basque), les îles Britanniques (ou les Îles Britanniques), la Montagne noire (ou la Montagne Noire), la Seconde Guerre mondiale

(ou la seconde guerre mondiale), etc.

Majuscules dans les composés à traits d'union

Quand un nom propre prend la forme d'un mot composé à traits d'union, tous les éléments de ce composé prennent généralement une majuscule, sauf les mots-outils (déterminants, pronoms, mots de liaison) :

*Les États-Unis, la Haute-Volta, le Nouveau-Mexique, le Royaume-Uni...
Bourg-en-Bresse, Châlons-sur-Marne, Aix-la-Chapelle, Labastide-d'Armagnac...
Notre-Seigneur, le Sacré-Cœur, Saint-Jean [Un village / une église / une fête]...*

Majuscules dans les titres d'œuvres

Il faut souligner au préalable qu'un titre faisant en quelque sorte partie de l'œuvre elle-même, l'auteur peut utiliser sa liberté artistique pour la graphie de ce titre, qu'il convient bien sûr de respecter, même si celle-ci paraît irrégulière :

Titre d'un jeu de rôle : SimulacreS

Les usages en matière de titres d'œuvres (un livre, un film, un tableau, etc.) sont les suivants.

- **Lorsque le titre n'est pas comparable à un syntagme nominal**, seul le premier mot de ce titre (même si ce mot est un article) prend habituellement une majuscule (en dehors des noms propres, bien évidemment) :

Titre d'un poème de Paul Verlaine : Donc, ce sera par un clair jour d'été...

Titre d'un film de Sergio Leone : Et pour quelques dollars de plus

- **Lorsque le titre est comparable à un syntagme nominal**, les mots suivants (toujours, en dehors des noms propres), prennent habituellement une majuscule :

- Le premier mot du titre (parfois cependant, l'article initial peut ne pas porter de majuscule) :

Titre d'une chanson de Charles Trenet : Le Jardin extraordinaire ou le Jardin extraordinaire

Titres de journaux : Le Figaro, Le Monde, L'Humanité ou le Figaro, le Monde, l'Humanité

- Le nom noyau ou les noms noyaux (s'il y en a plusieurs de coordonnés) :

Titre d'une fable de La Fontaine : Le Chien a qui on a coupé les oreilles

Titre d'un poème de Baudelaire : L'Homme et la Mer

- Toute épithète antéposée au nom noyau.

Titre d'un roman de Saint-Exupéry : Le Petit Prince

Les autres mots (à part les noms propres, répétons-le), ne prennent *généralement* pas de majuscule.

Philosophie du nom propre

Depuis John Stuart Mill, les philosophes s'interrogent sur la façon dont fonctionne un nom propre. Comment désigne-t-il des individus ?

Mill

La théorie des noms propres chez John Stuart Mill (*Logique*, 1843, I, ch. II, §5) repose sur la distinction conceptuelle entre connotation et dénotation. La *connotation*

d'un nom est ce que l'on appelle en logique classique sa compréhension : c'est-à-dire l'ensemble des propriétés désignées. Par exemple, le nom « homme » a pour connotation les propriétés d'être corporel, animal, raisonnable. La *dénotation* est l'ensemble des individus rassemblés par ce nom ; pour le nom « homme », ce sera l'ensemble des hommes existant sur la planète.

Or, les noms propres constituent un cas-limite de cette distinction. Ce sont en effet des termes possédant une *dénotation* (ils désignent un individu, une chose, une ville, etc.), mais pas de *connotation* (de signification). Certes, la ville de Dartmouth se nomme ainsi parce qu'elle se trouve à l'embouchure de la Dart ; mais si le fleuve, ensablé, suivait un autre cours et ne traversait

plus cette ville, ce nom n'en continuerait pas moins de la désigner.

On classe souvent cette théorie dans celles que l'on appelle « de la référence directe », car le nom propre renvoie *directement* à un objet, sans passer par une signification.

Frege

Frege, dans *Sens et dénotation* (*Sinn und Bedeutung*, parfois traduit par *Sens et référence*, 1896), développe une théorie du nom propre différente de celle de Mill. C'est une théorie que l'on appelle « de la référence indirecte » : les noms propres ont un sens, et pas seulement une dénotation (référence).

Pour le montrer, Frege prend pour exemple des cas où un seul individu est désigné par plusieurs nom propres. L'« étoile du matin » et l'« étoile du soir » désignent le même objet, mais pas sous le même « mode de dénotation » : dans un cas, on parle de l'étoile que l'on voit le matin ; dans l'autre, de celle qu'on voit le soir. C'est un même objet, mais qui nous est donné de deux façons différentes. Il n'est donc pas tautologique

de dire « l'étoile du matin est l'étoile du soir » : cela peut nous apprendre quelque chose (cf. jugement synthétique), ce n'est pas comme si l'on disait « l'étoile du matin est l'étoile du matin » (jugement analytique).

Frege en conclut qu'un nom propre n'a pas seulement une dénotation (c'est-à-dire ne désigne pas directement l'objet), mais n'a de dénotation que parce qu'il a d'abord un sens (c'est-à-dire contient une certaine façon pour l'objet de se donner).

Un autre exemple permet à Frege de confirmer sa théorie : l'usage fictionnel des noms propres. On se trouve parfois en présence de noms propres qui ont un sens, mais pas de dénotation. Par exemple, quand je lis « Ulysse fut déposé sur le sol d'Ithaque dans un profond sommeil », le nom « Ulysse » a un sens (par exemple « le roi d'Ithaque et l'inventeur du cheval de Troie »), mais vraisemblablement pas de dénotation.

Russell

Dans l'article *On denoting*, Russell critique la théorie fregeenne du nom propre. Selon lui, les noms propres sont des descriptions définies déguisées. Par exemple, « Walter Scott » désigne « l'auteur de Waverley ».

La théorie russellienne est classée parmi les théories de la référence indirecte ; on l'appelle aussi souvent « descriptivisme », parce qu'elle caractérise les noms propres comme des types de description.

(À compléter.)

Néo-descriptivisme

Le principal inconvénient du descriptivisme est de savoir quelle signification exactement est attachée à un nom propre particulier. Par exemple, qu'entend-on par « Aristote » ? « L'élève de Platon et le maître d'Alexandre le Grand » ? « L'auteur de la *Métaphysique* » ? etc. Pour un nom propre donné, on peut trouver un nombre indéfini de descriptions possibles.

La réponse de Frege est d'accuser les langues naturelles d'imprécision ; selon lui, dans l'usage courant du langage, cette imprécision est sans importance, mais ces fluctuations doivent être évitées dans une science démonstrative, et rejetées d'une langue parfaite.

Mais on a apporté plus tard une autre réponse à ce problème, avec la théorie des *clusters*. Selon elle, un nom propre est un faisceau de descriptions, et non une description unilatérale. Ainsi, le nom « Aristote » a pour sens non seulement « l'élève de Platon et le maître d'Alexandre le Grand », mais également « l'auteur de la *Métaphysique* », etc.

Kripke

Dans *La Logique des noms propres* (*Naming and Necessity*, 1972), Saul Kripke critique la théorie descriptiviste de Frege et Russell, mais également le néo-descriptivisme, pour revenir à une théorie de la référence directe.

Kripke s'appuie sur des hypothèses contrefactuelles. Quand nous parlons de Gödel, nous avons en tête l'inventeur du théorème d'incomplétude. Par exemple, si l'on dit « Gödel est né en 1906 », on peut remplacer cette proposition par « l'inventeur du théorème d'incomplétude est né en 1906 » ; Frege, comme Russell, accepteraient cette formulation.

Cependant, supposons que l'on découvre un jour que ce n'est pas Gödel qui a écrit le théorème d'incomplétude, mais qu'il l'a volé à un certain « Schmidt ». Dans ce cas, si le nom « Gödel » signifie « l'inventeur du théorème d'incomplétude », alors la proposition « Gödel est né en 1906 » sera fausse, si Schmidt n'est pas né en 1906.

Kripke veut montrer les apories du descriptivisme pour le remplacer par une théorie de la référence directe, que l'on peut résumer par la thèse suivante : **les noms propres sont des désignateurs rigides**. Le nom « Gödel » désigne cet individu précis, quelles que soient les propriétés qu'on lui attribue ou qu'on lui retire par la suite (être ou non l'inventeur du théorème d'incomplétude).

Kripke s'appuie également sur une théorie du baptême. C'est parce qu'il y a une relation causale de désignation qu'un nom propre peut désigner rigidement un individu. Par exemple, on baptise un individu en disant : « Il s'appellera Médor » ; et c'est parce qu'on a procédé à ce baptême que le nom « Médor » désignera en effet cet individu.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, il existe deux écoles qui rivalisent : d'un côté, des théoriciens néo-descriptivistes (théorie de la référence indirecte), dans la lignée de Frege ; de l'autre, des théoriciens de la référence directe.

